



formation en e-learning

SPÉCIAL CHR

Permis d'exploitation pour les cafés, hôtels et restaurants

L'obtention du permis d'exploitation, un préalable obligatoire à la déclaration de licence en Mairie.



Public

- Formation destinée aux personnes ayant un projet de création-reprise de café, hôtel, restaurant ou discothèque



Durée

- 20 heures



Tarif

- 450 € nets de taxe



Session e-learning

- Toutes les semaines
Lundi et mardi :
8h30 à 12h30
13h30 à 17h30
Mercredi :
8h30 à 12h30

Formation dispensée de manière exceptionnelle en e-learning pour la seule durée de l'état d'urgence sanitaire, conformément aux prescriptions du ministère de l'intérieur.



Objectif

- Maîtriser l'exploitation spécifique d'un débit de boissons
- Connaître les obligations liées à la vente d'alcool



Points clés

- **Le cadre législatif et réglementaire**
 - La responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques
 - Les délits et les infractions, la mise en danger de la vie d'autrui
 - Les dispositions relatives aux débits de boissons dans les codes de la santé publique et des collectivités territoriales
- **Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place**
 - Liées à la personne : nationalité, capacité juridique, incompatibilités, le permis d'exploitation et son renouvellement
 - Liées à la licence : la classification des boissons et celles interdites de vente en France, les différentes licences, les restrictions
 - La vie d'une licence : transferts et interdictions de transfert de licence, translation et mutation d'une licence
 - Les déclarations préalables à l'ouverture : déclaration administrative, obligations fiscales, rédaction du bail, déclarations communes aux métiers de bouche
- **Les obligations d'exploitation**
 - Liées à l'établissement : horaires, terrasse sur la voie publique, étalage obligatoire des boissons sans alcool, affichages obligatoires, information sur les prix, vidéo-protection
 - En matière de prévention et de protection de la santé publique : prévention et lutte contre le risque alcool, protection des mineurs contre le risque alcool, protection des femmes enceintes contre le risque alcool, conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique. La réglementation sur l'interdiction de fumer. La réglementation relative aux stupéfiants. Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public : lutte contre le bruit, lutte contre l'alcool au volant, réglementation sur les jeux et loteries
- **La réglementation locale**
 - La réglementation sanitaire départementale
 - La réglementation contre le bruit
 - Les spécificités locales
 - Les heures de fermeture et d'ouverture des établissements
 - Les affiches spécifiques
- **Mises en situation et évaluation des connaissances acquises**

Formation effectuée par notre organisme partenaire SYFAGROUP - Michel GUEDJ

Agrément par le ministère de l'Intérieur au titre de l'article L 3332-1-1 du code de la santé publique
N° d'agrément : INTD1904388A

Pour vous inscrire

Contactez la CCI Métropole de Bourgogne : Christiane Briot - T. 03 85 77 99 00 - c.briot@mdb.cci.fr